Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260608-D_2026_61-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
28 mai 2026

Affichage :
Du 15 juin au 15 août 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-huit mai conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Yohann RADIN, Stéphanie BON, Romain GUENO, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Elisabeth PANARDIE, Maryse AUDRAN, Pascal THEVENON, Romain COLLIGNON, Dominique JACQ, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaëlle GAUDE,

ABSENTS EXCUSÉS : Denis DUAULT, Jérémie NOGUES, Delphine SIRERA, Dominique CANNESSON, Bernadette DENIS

ABSENT (E) : Frédéric GOURDAIS, Maëlenn LE GUEN, Julie ORAIN, Jean Michel ENNESSER

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Denis DUAULT a donné pouvoir à Mourad ZEROUKHI
Jérémie NOGUES a donné pouvoir à Espérance HABONIMANA (NIYUNGEKO)
Delphine SIRERA a donné pouvoir à Marjorie SOURNAC LEMOINE
Dominique CANNESSON a donné pouvoir à Yohann RADIN
Bernadette DENIS a donné pouvoir à Dominique JACQ

SECRETAIRE : Pascal THEVENON

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-061 : ADMINISTRATION GENERALE. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 AVRIL 2026.

M. Mourad ZEROUKHI, Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 avril 2026.

Stéphane MENARD, Conseiller Municipal, regrette que le compte rendu en ce qui concerne son intervention concernant la désignation des délégués au sein des syndicats intercommunaux ou il a fait remarquer le manque de parité parmi les trois titulaires en regrettant que tous soient des hommes, N'intègre pas la réponse de Monsieur le Maire qui lui a été faite en séance

Monsieur Le Maire propose de revoir le compte rendu pour intégrer ses propos dans le compte rendu.

Dominique JACQ, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaelle GAUDE et Bernadette DENIS ayant donné pouvoir à Dominique JACQ précisent cependant qu'à ce titre, ils ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (18/18 voix), le Conseil municipal APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026.

Pour copie conforme, en Mairie, le 8 juin 2026.

Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

MAIRIE DE PONT PEAN
35 Ille-et-Vilaine